

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2016

DROIT HUMAIN À L'EAU POTABLE - (N° 3199)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 19

présenté par

M. Lesage, rapporteur au nom de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

ARTICLE 6

Supprimer les alinéas 4 à 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence par rapport à l'amendement supprimant l'alinéa 3 de l'article 5.